1692 16. Carl in 12.

L'HELLEBORE
POVR NOS
MAL-CONTENS.
CVEILLY
Au Iardin d'vn Anti-Machiauel,
Et mis en lumiere.

A PARIS,
Sur la coppie enuoyée de Bruxelles.

M. DC. XXXII.

THE NEWBERRY LIBRARY

LHELLEBORE

MAL-CONTENS

47-2035

AVX LECTEVRS.

LE ſage Roy a fort bien dit, Que le nombre des fols eſtoit infini, mais il y en a de diuerſes ſortes, & qui ont beſoin des remedes differens. L'Hellebore contenu en ce diſcours ſeruira d'auanture à guarir ceux deſquels il parle. Celuy qui en eſt l'Autheur ayant parlé des maux que l'ambition & l'auarice font produire en vn Eſtat par des mauuais Miniſtres qui en ſont entachez, fait voir icy, qu'il faut que ceux qui veullent remedier à ces maux par des ſouleuemens & emotions de peuples ſont des Empyriques qui ne ſe ſeruent pas de medecines propres à la guariſon du mal dont il ſe plaignent, & que s'ils ſe conſideroient eux-meſmes mieux qu'ils ne font, Ils appliqueroient le remede pluſtoſt à leur conduitte, qu'à celle des autres. Nous ſommes en vn temps qui nous oblige de leur preſenter cet Hellebore, il ne tiendra qu'à eux de s'en ſeruir vtilement, afin qu'ayans

purgé leur cerueau de ceſte humeur vicieuſe qui les trauaille, ils deuiennent plus ſages, & que ceux deſquels ils ſe plaignent ſoient auſsi ſi gens de bien, qu'ils n'ayent pas ſuiect de craindre les meſcontentemens des Grands d'vn Eſtat lors qu'auec prudence, accortiſe, fidelité, Iuſtice & reſpect ils demanderont au Prince la reformation des abus qui trop licencieuſement ſont coulez dans le miniſtere. Prenez la peine de le lire, Amis Lecteurs, vous en tirerez du fruict & du contentement, & peut-eſtre quelques-vns d'entre-vous du remede au mal qui leur rend ceſte herbe tres-neceſſaire.

FRAGMENT.

LE Miniſtre tel que le Prince doit deſirer, ſera, non celuy de qui l'affectiõ eſt venale, & laquelle il faut cõſeruer par de grands bien-faicts, & de grãdes dignitez, mais de qui l'affection eſt ſincere, & a ſon exiſtence dans la conſideration du deuoir, & de la vertu. Tant s'en faut qu'Auguſte ait eu beſoin de donner de grands offices & de grandes dignitez à Agrippa & à Mœcenas pour conſeruer leur affection, qu'au contraire ceux-cy ont teſmoigné ne s'en point ſoucier, & ſe cõtenter de l'honneur d'auoir l'amitié de ce Prince, & particulierement Mœcenas, lequel ne voulut ſeulemẽt paſſer de l'ordre des Cheualiers en l'ordre des Senateurs; qui eſt vne modeſtie preſque ſans exemple: & pour remonter plus haut, Chuſai eſtoit l'amy & le cõfident de Dauid, mais pour cela les grandes charges n'eſtoient point entre ſes mains, mais entre les mains de Ioab, d'Amaſa, & autres.

Et quãt à Epheſtion & Craterus, ils n'ont eu autre dignité que les bonnes graces d'Alexandre.

Que les Confidens & Fauoris doiuent renoncer franchement à leur fortune, pour le bien des affaires de leur Maiſtre.

OR ie dis que ce n'eſt point aſſez de ſe diſpoſer par le Miniſtre & Confidẽt du Prince a porter ſon eſloignemẽt auec patience & moderatiõ, au cas qu'il arriue par la volonté du Prince, ou par ſon decez, ou autre tel accident; mais meſmes qu'il y a des ſaiſons, eſquelles il doit luy-meſmes quitter les affaires, & y renoncer, s'il iuge que cela ſoit vtile pour le bien du ſeruice de ſon Maiſtre. Ie ſçay que d'abord cecy ſemblera approcher du paradoxe meſmes en la Cour: mais la choſe eſtant bien conſiderée, i'eſtime qu'il n'y a perſonne qui n'en doiue demeurer d'accord.

Pour exemple: Les Ducs de Bretagne

& de Bourgongne broüilloient fort les affaires de Charles VII. Il tascha d'appaiſer ſes faſcheux eſprits, & nouër quelque eſpece de paix auec eux. Ils n'y voulurent point entendre, tandis que le Roy ſe ſeruiroit du cõſeil de Meſſire Tannegui du Chaſtel, du Preſident Louuet, & de quelques autres, auſquels ces Princes imputoient tout ce qui leur deſplaiſoit au gouuernement. Ces gens ne marchanderent point, ils offrirent de ſe retirer, & en effet ils ſe retirerẽt: ce qui fut ſuiuy d'vne paix.

Ce n'eſt point que ie vueille dire, qu'il en faille touſiours vſer ainſi: il s'en faut bien donner garde, ny d'accouſtumer les brouillons a remuer les Cõſeils des Princes à leur appetit, cõme nous dirons plus particulierement cy apres: mais ce que ie dis eſt, que quand l'eſloignement de ces Meſſieurs peut empeſcher vn beaucoup plus grand mal, en ce cas ils ne doiuent point faire les difficiles.

Or combien que ie me ſois dõné cette

loy en tout cet œuure, de ne rien dire des deportemens de ceux qui ſont encor dãs les grandes charges, & de m'en eſloigner entierement, & de tout ce qui pourroit ſembler approcher de la mediſance ou de la flatterie, ſi eſt-ce que i'ay de la peine d'obmettre vn certain acte que i'ay touſjours eſtimé exemple de grande moderation, & d'vn eſprit bien compoſé, d'vn de ces Meſſieurs qui furent eſloignez de la Cour en l'an 1588. Car encores que celuy, de qui i'entens parler, euſt plus de ſubiect de porter ceſte diſgrace auec indignation que les autres, d'autant qu'en ceſte cheute il n'eſtoit que comme l'ombre d'vn autre, neantmoins il n'en fit point de bruit, & ſur le commandement qui luy fut faict, il ne dit autre choſe, ſinon, que comme il auoit auparauant ſeruy le Roy en le faiſant obeïr par les autres: il le vouloit encor ſeruir en ceſte occaſion, par l'exemple de ſa propre & prompte obeïſſance.

Et

Et ce que ie dis des Miniſtres & Confidens pour ſe regard, ſe doit auſſi entendre des Fauoris.

Et à la verité, ſi les vns & les autres ont vne telle affection au ſeruice du Prince, comme ils doiuent auoir, les vns ayans l'honneur d'eſtre employez en ſes plus grands affaires; les autres d'eſtre aymez & cheris de luy, ils ne doiuent point faire de difficulté de ſouffrir ce deſplaiſir, puis qu'ils ſont obligez d'expoſer & employer leur vie meſme pour le ſeruice du Prince, de qui ils reçoiuent tant d'honneur.

Et s'ils en vſent autrement, c'eſt vne preuue infaillible qu'ils ne ſont point dignes de l'affection du Prince, ny propres à eſtre employez en de ſi grands affaires, d'autant qu'ils n'ont point l'affection telle qu'vn Fauorit, Miniſtre ou Confident doit auoir enuers ſon Prince, & ne le ſeruent, ou ne le ſuiuent que pour leur intereſt, lequel ils preferent à celuy du Prince, & au bien & repos de ſon Eſtat: Et c'eſt

de là que viennent ſouuent tant de troubles.

Auſſi on n'a point veu que ceux qui ont mal gouuerné les affaires du Prince, ou qui ont abuſé extraordinairement de ſes faueurs ayent iamais pris de telles reſolutions, qui ne peuuent tomber qu'en des ames vrayement vertueuſes, deſpoüillées d'auarice & d'ambition, & d'ailleurs aſſeurées de leur innocence; mais quant aux autres, qui ſont paruenus à ces dignitez ou faueurs par artifice, ou ſans merite, & qui y eſtans en ont abuſé, tant s'en faut qu'ils ſe puiſſent reſoudre à rien quitter de leur fortune, qu'au contraire ils aymeroient mieux que les affaires de leur Maiſtre fuſſent entierement ruinées, que d'en auoir quitté vn ſeul point, dont la raiſon eſt celle que nous auons touchée, à ſçauoir, qu'ils n'ayment leur Maiſtre ny ſon ſeruice, qu'autant qu'ils en profitent, & au lieu que Machiauel vouloit tantoſt qu'ils s'oubliaſſent eux-meſmes, pour ſe donner en-

tierement au bien des affaires de leur Maiſtre, ils oubliét les affaires de leur Maiſtre, ou bien ils les aſſuiettiſſent entierement à leurs affaires particulieres, & font tourner toutes les affaires publicques à ce qui eſt de leur intereſt, & de leurs deſſeins, qu'ils couurent du nom des affaires du Prince, & ſous cette couuerture font qu'ils croyét ſeruir à leurs intentions, à quoy ils aſſeruiſſent les intereſts du Prince & de l'Eſtat, & ne s'en ſoucient qu'entant que cela ſert à leurs fins ; font entretenir ou abandonner les alliances, font la guerre ou la paix; font donner les charges & les commandemens ſelon qu'ils eſtiment eſtre à propos, non pour le bien du public ; mais pour l'accompliſſement de leurs deſſeins particuliers. Tous ceux deſquels nous auons blaſmé les deportemens cy-deuant en ont vſé ainſi. Nous en auons remarqué quelque choſe. Or cela eſtant, ce ſeroit vne grande ſimplicité de telles gens, qu'ils ſe diſpoſent à quitter leur fortune, ſi le

bien des affaires du Prince le desire ; leur maxime estant au contraire, de s'y maintenir & conseruer par quelque sorte de moyens que ce soit, mesmes y allast-il de la ruine des affaires de leur Maistre & bien-faicteur.

Ce fut ainsi qu'en vsa l'Eueſque de Vinceſtre, M. Pierre des Roches, toute la Nobleſſe d'Angleterre s'estãt assemblée pour ſe plaindre au Roy Henry III. d'Angleterre des extorſions & violences de cét eſtranger, qui auoit depoüillé preſque tous les Anglois de leurs charges, pour les donner à des Poiteuins. Car le Roy d'Angleterre s'eſtant aucunement diſpoſé à renuoyer cet Eueſque, apres auoir eſté exhorté à ce faire par toutes ſortes de gens, meſmes par ſes Predicateurs, l'Eueſque le mania tellement, qu'au lieu de ce faire, il le fit reſoudre à vn conſeil violent, qui fut cauſe d'vne grande & ſanglante guerre, en laquelle perirent infinies gens de bien, pluſieurs grands Seigneurs d'Angleterre,

& qui fut finalement appaisée par l'expulsion de cet Eueſque & de ſes adherans: mais ſuiuie apres d'vne autre plus grande: ce Prince s'eſtant derechef ietté entre les mains d'autres eſtrangers, plus qualifiez à la verité; mais qui n'auoient point d'enuie de faire leurs affaires, & ayant en outre repris quelques-vns des adherans de l'Eueſque de Vinceſtre: ce qui produiſit tant de maux, & vne guerre ſi cruelle, & accompagnée de ſi funeſtes effects, qu'il ne ſe peut rien imaginer de plus horrible.

Ce furent auſſi les fruicts de l'ambition de Pierre de Gauerſton, & des Eſpenſers ou Deſpenſiers au meſme Royaume: de Don Aluares de Luna en Caſtille, & d'autres, dont il ſera parlé cy-apres.

Or ce n'eſt point, comme i'ay deſia dit, qu'auſſi-toſt qu'il y des ſouſleuemens, ſous pretexte de la mauuaiſe adminiſtration des Miniſtres, ou à cauſe de la faueur que le Prince faict l'honneur de porter à quelques-vns particulierement, ces Meſ-

ſieurs doiuent quitter la place, afin d'oſter le pretexte aux broüillons. La condition des Princes, & de leurs Miniſtres ſeroit beaucoup plus miſerable, que celle des particuliers; mais ce que ie dis, eſt, que ſi l'Eſtat des affaires eſt tel qu'on ne les puiſſe ſauuer, ou empeſcher quelque grãd inconuenient ſans cela, les Miniſtres & Fauoris doiuent lors teſmoigner ce qui eſt de la ſincerité de leur affection, & ſacrifier librement & franchemẽt leur fortune à la tranquillité publique, ſi elle depend de-là, & ſi elle ne ſe peut acquerir autrement.

Car ceſſant ceſte conſideration, il ne ſeroit point raiſonnable que ſur les criailleries & mouuement de quelques mutins, les Miniſtres & Conſeillers du Prince fuſſent contraints d'abandonner leurs charges; moins encore que le Prince vint à les abandonner. Car ſi cela auoit lieu, il n'y auroit iamais Miniſtre ny Officier qui dépendiſt du Prince, & taſcheroient plu-

toſt tous à s'appuyer de ceux, qui par leurs plaintes, meſcontentemens, & ſouſleuemens, les pourroient conſeruer ou ruiner, que de la bonne volonté du Prince, ſi elle eſtoit ſi foible & ſi aiſée à ébranler, & en ce faiſant il n'y auroit rien de ferme ny d'aſſeuré aux affaires du Prince. O que les factieux auroient bon temps!

Des ſouſleuemens qui ſuruiennent ſous pretexte de l'adminiſtration des Miniſtres, & de la grandeur des Fauoris, & quel eſt le deuoir, des ſubiects en ces occurrences.

IL eſt temps de venir à la derniere partie du ſubiect que nous traictons à preſent, qui concerne le deuoir des ſubiects en cas de ſouſleuemens & de troubles ſous pretexte du gouuernement & de la grandeur des Fauoris. Car encores que ces Meſſieurs abuſent ſouuent de leur bonne fortune, ainſi que nous auons re-

marqué, & qu'en ce faisant ils soient causes de beaucoup de desordres; si est-ce que souuent aussi on leur en faict à croire, & leurs meilleures actions sont calomniées & tirées en enuie par ceux qui ne peuuent s'accommoder à l'Estat present, & qui ont de mauuais desseins contre le repos & bien public: Et d'ailleurs il n'appartient point à toutes sortes de personnes de porter la main à ces maladies, & d'entreprendre la reformation d'vn Estat.

Presupposons donc qu'il se brasse quelque grande coniuration, que pour la faire reüssir, & emouuoir les peuples, on publie des Manifestes. Prenons pour exemple la derniere partie du Manifte de la Ligue: Là donc ils se plaignent, *des deportemens & actions d'aucuns qui s'estans glissez en l'amitié du Prince, se sont comme saisis de son auctorité, pour se maintenir en la grandeur qu'ils ont vsurpée, & ont la hardisse & le pouuoir d'esloigner de la priuée con-*

uersation

uersation du Souuerain, non seulement les Princes & la Noblesse, mais tout ce qu'il a de plus proche, n'y donnant accez qu'à ce qui est d'eux; qu'il n'y a plus personne qui ait part en la conduite & administration de l'Estat, ny qui exerce entierement sa charge, ayans les vns esté despoüillez du tiltre de leur dignité, & les autres du pouuoir de leur fonction, encore que le nom vain & imaginaire leur soit demeuré, que l'on a forcé plusieurs Gouuerneurs des Prouinces, Capitaines des places fortes, & autres Officiers, de quitter & remettre leurs charges, moyennant quelques recompenses de deniers qu'ils ont receu contre leur gré & volonté; si bien qu'il n'y a plus personne qui se puisse asseurer, & qui ne soit en crainte qu'on ne luy rauisse & oste des mains sa charge, qu'ils ont aussi tiré à eux tout l'or & l'argent des coffres du Roy: qu'il tiennent à leur deuotion tous les grands partis & ceux qui les manient, qui sont les vrais chemins pour disposer de la Couronne, & la mettre sur la teste de qui bon leur semblera. Que par leur auarice il est aduenu

qu'abusant de la facilité des subiects, l'on s'est peu à peu debordé à plus grieſues surcharges & impoſitions, naiſſantes de iour en iour à l'appetit de leurs volontez dereglees: & apres auoir expose tout cela, ces Grands, & autres Liguez declarent, *auoir tous iuré & ſainctement promis de tenir la main forte à ce que les Parlemens ſoient remis en la plenitude de leurs cognoiſſances, & tous ſubiets du Royaume, maintenus en leurs Gouuernemens, charges & offices; que tous deniers qui ſe leueront ſur le peuple, ſoient employez en la defenſe du Royaume, & à l'effect auquel ils ſont deſtinez, & que deſormais les Eſtats Generaux ſoient tenus de trois en trois ans, auec entiere liberté à vn chacun d'y faire ſes plaintes; bref qu'ils ſe ſont aſſemblez pour la reſtauration de l'Eſtat, manutention des bons, & punition des mauuais, proteſtans que ce n'eſt contre leur Souuerain qu'ils portent les armes, ains pour la tuition & defenſe de ſa perſonne, de ſa vie & de ſon Eſtat pour lequel ils iurent tous, & promettent expoſer leurs biens & leurs vies,*

iuſques à la derniere goute de leur ſang, &c.

Qu'eſt-il de faire la deſſus ? voila de bien beaux pretextes; voila bien des maux dans l'Eſtat: les laiſſera-on inueterer ? & ſe rendre incurables ? C'eſt vn chancre, qui deuorera le Royaume, s'il n'y eſt pourueu. Voila des excellens Medecins qui ſe preſentent ; ils ne requierent que voſtre aſſiſtance, & vous verrez les bons effects de leur induſtrie, & de la bonté de leur medicamens. Il ne faut point laiſſer eſchapper vne ſi belle occaſion. Le mal preſſe, & ſi on n'y met bien toſt la main, il n'en faudra plus parler cy-apres.

Pour ſe deſuelopper de ces paralogiſmes, il faut conſiderer deux choſes ; ce qui eſt du deuoir; & ce qui eſt de l'vtilité.

Quant au deuoir, il y a certaines regles, & certaines adreſſes, leſquelles ſi on ſuit, on ne ſçauroit iamais faillir.

Premierement donc, il ſe faut reſſouuenir de ce que nous auons monſtré cy-deuant ; qu'il n'eſt iamais loiſible au ſub-

jet de se soulleuer contre le Prince, pour quelque cause que ce soit, ce que nous traicterons ailleurs amplement, afin qu'il n'y ait rien à adjouster, du moins de nostre part.

Cela presupposé; il faut examiner, si en prenant les armes contre des gens que l'on croit abuser de la faueur du Prince, & ruiner ses affaires, on se soulleue veritablement contre le Prince; surquoy l'on dit, qu'il faut considerer deux choses, les personne que l'on attaque, & les causes pour lesquelles on les attaque.

Quant aux personnes, ce sont, disent-ils, des Conseillers corrompus, ou des Fauoris auares & ambitieux, & non la personne du Prince, la Majesté duquel au contraire on reuere, comme sacrosaincte & inuiolable.

Et quant aux causes de ces Ligues & soulleuemens, ce sont, le zele que l'on a au public, & l'affection que l'on est obligé d'auoir à la conseruation de la person-

ne du Prince, & au bien de ſes affaires, d'où on cõclud que tant s'en faut que ces ſouſleuemens ſe facent contre le Prince, qu'au contraire le but de ceux qui les font, eſt de ſeruir le Prince, de le tirer de ſeruitude, de faire le bien de ſes affaires, & en oſter le deſordre.

Pour ne ſe point laiſſer ſurprendre à ces apparences, il y a pluſieurs choſes à remarquer.

Et premierement, pour ce qui concerne le premier poinct, il faut conſiderer, qu'il n'y a rien ſi aysé, que de calomnier les actions & deportemens de ceux qui ſont aux grands charges, ou en la faueur du Prince ; Car outre que les cauſes des deliberations & reſolutions, doiuent eſtre le plus ſouuent tenuës ſecrettes, ce qui donne moyen aux broüillons de les aſſigner telles que bon leur ſemble, auſſi le cabinet eſtant ouuert à peu de perſonnes, & les actions particulieres de ces Meſſieurs n'eſtans point expoſees à la veuë de

tout le monde, il eſt facile de les feindre & ſuppoſer telles que l'on veut.

En ſecond lieu, il ſe faut reſſouuenir de ce que nous auons traitté és traités precedens; Que la puiſſance des armes eſtant entre les mains du Souuerain, il n'eſt loiſible à aucun particulier de quelque qualité qu'il ſoit d'y porter la main pour ſes intereſts, ſans ſa permiſſion & ſon authorité. Si vn particulier tue vn homme le plus notoirement meſchant & ſcelerat du monde, & que le Magiſtrat feroit mourir par vn ſupplice exquis, il ſera neantmoins puny comme homicide. Et il ſera loiſible à des particuliers de prendre les armes, & les faire prendre aux autres ſubjets du Prince contre des gens qu'ils diſent abuſer de leur pouuoir, authorité ou faueur, & en ce faiſant mourir vn million de perſonnes? Cela ne ſe peut ſouſtenir.

En troiſieſme lieu, il faut conſiderer, ſi ceux que l'on attaque ſont aſſiſtez de la

bonne volonté du Prince ou non. S'ils ſont aſſiſtez & protegez par le Prince, vous ne les pouuez attaquer, ſans offenſer le Prince meſme, & quelquefois ſans l'attaquer indirectement. Et de faict, quand le Comte de Montfort, & les autres Seigneurs d'Angleterre liguez, gagnerent la bataille ſur Henry III. & le prirent priſonnier auec ſon frere Roy des Allemagnes, ainſi que quelques-vns les appelloient en ce temps-là, ils monſtrerent bien qu'encores qu'ils ne ſe fuſſent ſouſleuez que contre les Miniſtres & Fauoris, ſi eſt-ce que finalement ils n'auoient point fait de dificulté de s'attaquer à ſa propre perſonne. Ie ſçay bien que ſur la fin ils firent tout ce qu'ils peurent pour auoir la paix, & qu'ils ne donnerent ceſte bataille, ſinon lors qu'ils virent qu'il n'y auoit plus d'eſperance de grace; mais leurs ſouſleuemens auoient porté les affaires à ce poinct-là.

Or, quand on n'en viendroit point

iuſques à ces extremitez, toutesfois puis que le Prince veut conſeruer les Miniſtres & Fauoris, contre leſquels vous faictes voſtre partie, il faut aduoüer que vous ne pouuez faire reüſſir voſtre deſſein ſans forcer le Prince.

Ouy; Mais le Prince eſt trompé par ces gens-là qui luy charment l'eſprit, & luy perſuade ce qu'il leur plaiſt.

Ie veux que cela ſoit (car ie ne traitte point vne cauſe particuliere, mais vne queſtion generale) ſi eſt-ce que c'eſt le Prince qui les protege, & qui les aſſiſte. Ie veux que ce ſoit le Prince trompé, le Prince mal conſeillé; Mais c'eſt le Prince neantmoins qui veut cela; C'eſt le Prince perſuadé.

Dictes moy, ſi en voſtre maiſon vous auez vn Secretaire, vn Gentil-homme, vn valet qui vous face accroire qu'vn de vos autres domeſtiques vous ſert mal, & là deſſus vous perſuade de le mettre hors de voſtre ſeruice; ſi ce domeſtique innocent

&

& calomnié fait partie dans voſtre maiſon pour ſe maintenir, s'il ſe ſaiſit d'vne de vos forteresſes, & y tient bon ; & que la deſſus il diſe, qu'il ne tient point ceſte place contre vous qui l'aſſiegez, & qui luy commandez d'en ſortir, mais contre vn mauuais ſeruiteur, qui vous poſſede, qui manie voſtre eſprit, ainſi que bon luy ſemble, vous contenterez vous de cela? ne luy courrez vous point ſus, en bõne iuſtice ne luy ferez vous point faire ſon procez?

Ie dis plus, Vous qui vous plaignez du gouuernement, prenez garde ſi vous vous plaignez de voſtre mouuement, & ſi vous n'auez point eſté ſurpris par quelqu'vn qui ſoit intereſſé ; ſi quelqu'vn de vos amis & en qui vous vous confiez, n'abuſe point de voſtre facilité, ſoit pour quelque meſcontentemẽt particulier, ſoit pour quelque autre cauſe, qui le pouſſe à deſirer de la broüillerie. C'eſt vous neantmoins qui agiſſez, c'eſt vous qui remuez, c'eſt vous qui broüillez auec les autres.

En quatrieſme lieu, il faut ſçauoir que telle a eſté perpetuellement la couſtume de ceux qui ont broüillé, d'excepter la perſonne du Prince, de proteſter au contraire, qu'il n'a point de meilleurs ny de fideles ſeruiteurs qu'eux. Car de s'attaquer directement au Prince, ils ſeroient mal ſuiuis. Il n'eſt point aiſé d'effacer la veneration, que ce nom ſacroſainct imprime és eſprits des hommes.

Il faut donc qu'ils ſe diſent ſeruiteurs du Prince, qu'ils ne parlent que de leur fidelité, ou de leur affection à ſon ſeruice, teſmoin la belle proteſtation contenuë en ce meſme Manifeſte, & laquelle nous auons tranſcrite cy-deſſus, & cependant l'euenement a monſtré quel eſtoit le deſſein de ces gens ſi curieux du ſeruice du feu Roy, dont ils proteſtoient que la perſonne leur auoit touſiours eſté ſaincte & ſacrée, à l'imitation de ceux qui en donnant des ſoufflets à noſtre Seigneur, l'appelloient Roy des Iuifs.

Et auſſi on a veu à quoy ont abouty la pluſpart des ſouſleuemens, qui ont eſté meus ſous tels pretextes. Nous auons ſouuent parlé des troubles d'Angleterre. Ceux qui s'eſleuerent contre Henry III. ne ſe plaignoient au commencement que de ſes Miniſtres & Confidens, mais en fin ils en vinrent ſi auant, qu'ils menacerent le Roy meſme, s'il ne chaſſoit l'Eueſque de Vinceſtre, Pierre de Rineual, & les autres, de qui ils ſe plaignoient.

L'hiſtoire d'Edoüard II. & de Richard II. eſt notoire. On ſçait par ou ces troubles commencerent, & comment ils finirent.

Ie ne veus point dire que tous en ſoient venus ſi auant; mais c'eſt choſe qui eſt ſouuent aduenuë, & à laquelle il faut prendre garde.

Mais il faut paſſer à l'autre poinct concernant les cauſes de ces Ligues & ſouſleuemens: Car c'eſt par là que l'on peut iuger des intentions, & ou ſont les pieges

les plus dangereux pour surprẽdre la simplicité & l'ignorance. Et faut aduoüer qu'il n'y a personne, qui lisant le Manifeste, que nous auons transcrit, & voyant tant de maux & de desordres entassez les vns sur les autres, l'Estat menacé de ruine & de bouleuersement, ne soit touché, & ne preste l'oreille à ces doleances, s'il n'est fort aduisé & rompu en telle sorte d'affaires.

Pour descouurir ces pieges, & ne s'y point laisser surprendre, il y a quelques obseruations à faire.

Et premierement, quant au bien public, c'est vn masque si vieil & si vsé, que c'est merueille que l'on s'en puisse encor auiourd'huy seruir. Il n'y eut iamais broüillon, factieux, ny seditieux, qui n'ait commencé par là. Vn homme qui veut remuer, qui veut entreprendre, ne parle iamais de ses interests, il ne parle que du public. Il publie les maladies d'vn Estat, & les publie beaucoup plus perilleuses

qu'elles ne ſont. S'il y a la moindre fiévre il dit que c'eſt vne corruption vniuerſelle d'humeurs, que c'eſt vne peſte : Il remarque les fautes de ceux qui gouuernent, & s'ils ont erré en la moindre choſe, il en fait des crimes; des horreurs : Il leur attribuë tous les maux que la caducité d'vn Eſtat, ſes humeurs corrompuës, & ſa mauuaiſe diſpoſition ont accouſtumé de former: Il impute au Medecin les fautes du malade, ſa deſobeyſſance, ſon dereglement, & ſa mauuaiſe conſtitution. Et n'en demeure point là, Car s'il n'y a point de mal, il en ſuppoſe. Il faict bien pis: Car les meilleures actions il les fait iuger mauuaiſes par ſes cauillations & interpretations calomnieuſes. Là deſſus, il deplore la calamité du peuple, ſa miſere, ſon oppreſſion; & apres auoir débauché les eſprits, finalement il ſe declare leur protecteur, & proteſte publiquement qu'il veut expoſer ſa vie, ſes biens, ſes honneurs pour leur liberté & ſoulagement.

C'eſt ainſi qu'en vſa Abſalon voulant entreprendre contre ſon pere propre. S'il y eut iamais Prince accomply, pieux, debonnaire, ſoigneux de rendre la Iuſtice auec droicture & equité, ç'a eſté Dauid, auquel Dieu meſme rend ce teſmoignage qu'il l'a trouué ſelon ſon cœur. Et neantmoins ſon fils s'en va au matin à l'entree des portes, il interroge les paſſans de l'eſtat de leurs affaires ; il trouue leur cauſe bonne ; mais il déplore leur condition, en ce qu'ils n'ont point de bons Magiſtrats, & que le Roy Dauid ſon pere n'a point ſoin de leur faire rendre Iuſtice. O ſi i'eſtois en ſa place, dit-il, que ie iugerois équitablement. Voila vn homme fort ſoucieux du bien public, & de la reformation de la Iuſtice.

C'eſt ainſi que tous les autres, qui ont voulu opprimer la liberté publique, ou entreprendre contre les puiſſances ſuperieures, ont procedé, ce que nous auons remarqué plus particulierement cy-deuant,

Il n'y eut iamais homme qui parlaſt mieux du bien public, que le Roy de Nauarre du regne du Roy Iean, que le Duc de Bourgongne du regne de Charles VI. Que le Comte de Charolois & autres Princes Liguez contre Louys XI. Et finalement que ceux dont nous auons tranſcrit la declaration. Mais ô Dieu, quel zele au bien public! Qu'ils ont bien monſtré que ceux qui ſe laiſſent abuſer par tels diſcours ne ſont gueres fins.

Pour donc ne ſe plus laiſſer ſurprendre par ces Meſſieurs, il faut s'informer de deux choſes principalement; Quels ils ſont, & quels peuuent eſtre veritablement leurs deſſeins.

La conſideration des perſonnes peut de beaucoup ſeruir: Car ſi on trouue que ceux qui crient contre le gouuernement, qui diſent qu'il a beſoin de reformation, & qui s'offrent pour cela, ſoient ou gens vitieux & corrompus, ou imprudens & eſtourdis, ou ſans ordre & ſans regle en

leurs affaires ; ou adonez à leurs interests ; ou finalement excessiuement auares, ou excessiuement ambitieux, qui sera l'homme si simple de se laisser persuader que telles gens ayent vne grande passion pour le bien public, & que ce soit cela qui les faict esmouuoir ? Ces Messieurs, de qui nous auons choisi la declaration pour vn model d'vn excellent Manifeste, y ont bien operé. Il faut que ie leur dise vn mot.

Ie vous supplie, Meßieurs, qui vous plaignez du gouuernement ; qui criez que tout est perdu, que peu de gens ont tout le credit, tout le pouuoir ; ie vous supplie, dis-je, de considerer l'estat de vos maisons, si les affaires y sont bien conduites ; si chacun y fait sa charge, si les plus gens de bien sont ceux qui ont plus de croyance pres de vous, s'ils sont les plus cheris, les plus employez, les mieux recognus. Si au contraire, vous n'auez point quelqu'vn qui vous gouuerne plus paisiblement que les autres, & qui en tire plus de gratification ; si celuy là est point ordinairement le plus vitieux, le plus flatteur,

le

le plus trompeur, & celuy qui vous pille le mieux.

Vous dites que le Prince se sert de Ministres corrompus, & mal affectionnez à son seruice. Et de qui vous seruez-vous ? Tous vos Officiers sont-ils gens de bien? Au contraire, est ce point vne merueille, quand vn homme de bien, qui veut viure en sincerité, qui craint de blesser sa conscience, se peut conseruer en vostre seruice? Ce sont des plaintes que nous oyons tous les iours, & toutesfois nous n'auons point encore ouy dire qu'on ait pris les armes à l'encontre de vous pour cela ; & si quelqu'vn l'auoit fait, vous l'auriez mal mené, ou auriez eu recours à la Iustice du Prince pour le chastier. Et quoy? vous ne pouuez gouuerner vos affaires particulieres sans desordre, sans plaintes, sans doleãces de ceux qui de pendent de vous, & vous voulez qu'vn grand Estat, en vn grand corps, il n'y ait iamais de desordre & de mal entendu. Iugez si vostre desir est iuste.

Mais quoy ? N'y a-il point quelque homme de bien, & qui soit veritablement

touché du zele du bien public entre tous ces Messieurs ? Si la mauuaise intention des vns est vn argument contre ces sortes de Ligues, la bonne intention des autres doit elle point estre vn argument pour les approuuer?

Ceste consequence n'est point bonne, Car premierement il est vray que pour vn qui a l'intention droite, il y en a dix qui l'ont entierement peruertie & corrompuë. Et à ce propos il se faut ressouuenir de ce que nous auons remarqué icy deuant, parlans des autres pretextes de seditions, qu'encores que les gens de bien ayent ordinairement plus de sujet d'estre mal contens que les autres, si est-ce qu'il arriue peu qu'ils brassent aucune faction, car outre que la vertu n'est point seditieuse, aussi puis qu'il se trouue infiniement moins de gens de bien & vertueux, que d'autres, leur party seroit trop foible.

Il est vray que l'on a veu souuent plusieurs gens de bien enueloppez dedans ces

factions, ou leur courage & la haine du vice les auoit porté ; mais cela n'eſt point vn des effects de leur probité, bien de leur erreur.

En ſecond lieu, tout ce qui ſe faict à bonne fin n'eſt point touſiours bon, combien que ce qui ſe faict à mauuais deſſein ſoit touſiours mauuais en ſoy, & ne ſoit iamais bon que par accident. Il faut joindre à la bonne intention la bonne procedure, & faut que ce qui eſt bon en ſoy, s'execute par bons moyens.

Or apres auoir conſideré la qualité des perſonnes qui s'offrent pour reformer vn Eſtat, il faut venir aux vrayes cauſes, & taſcher de les diſtinguer d'auec les pretextes, à quoy ſeruira beaucoup la conſideration que nous venons de toucher de l'humeur de ces Meſſieurs.

Or mon deſſein n'eſt point d'entrer aux cauſes principales & plus importantes, qui auoient formé la faction, dont nous auons apporté le Manifeſte : ie ne

toucheray que les moins precieuſes, qui ont ſerui neantmoins à tels ſouſleuemens. Car entre ceux qui ſe plaignent de l'Eſtat des affaires & du gouuernement, vous trouuerez que les vns deſcrient ceux qui ſont dans les affaires, ou qui ont le gouuernement, afin d'entrer en leur place; d'autres eſtiment que leurs ſeruices ne ſont point recognus, & qu'ils ne reçoiuent point vn traitement eſgal à leurs merites; d'autres ſe promettent des charges, des gouuernemens, des emplois fructueux; d'autres ſont mal en leurs affaires, & ont beſoin d'vne guerre ciuile: Et finalement il y en a d'autres que l'enuie ſeule empeſche de pouuoir porter auec patience la fortune de ceux qui ſont en faueur, ou dedans la creance.

Or tous ces pretextes eſtans recognus, eſt-ce point vne grande ſimplicité aux peuples de s'eſmouuoir & ſe broüiller ſur les plaintes de ces Meſſieurs, & de troubler le repos public pour leurs intereſts?

Ouy, mais n'y a-il point de l'iniuſtice de voir ceux, qui par leur naiſſance, & à cauſe de leurs charges doiuent tenir les premiers rangs dans l'Eſtat, & auoir la principale direction des affaires, eſtre reculez, cependant que des gens qui ne ſont point de leur qualité, ſont en faueur & employez; voila qui eſt plauſible; mais ſi y a il beaucoup de choſes à dire la deſſus

Car premierement, ie veux qu'on vous face quelque eſpece de tort; Ie veux que vous ſoyez beaucoup plus capables que ceux qui ſont employez: Ie veux que voſtre qualité vous donne plus de part aux affaires que celle que vous y auez; Bref ie veux que vous ayez ſujet de trouuer quelque choſe à dire en ce qui ſe paſſe, & au traittement que l'on vous fait: ie nie toutesfois que pour cela nous ſoyons obligez de prendre les armes, c'eſt à dire, que pour oſter vn deſordre nous deuions introduire vne rebellion, que pour vous faire trouuer voſtre contentement, nous

deuions hazarder ce peu de bien qui nous reſte, & mettre le feu aux quatre coins de l'Eſtat.

En ſecond lieu, prenez garde ſi vous meſmes auez point beaucoup contribué, pour faire naiſtre ces deſordres ; ſi vous n'auez point mal vſé de la liberté que voſtre qualité vous donnoit vers le Prince, pour luy faire entendre & comprendre la conſequence de ce qui ſe paſſoit. Si au contraire vous auez point par des ſubmiſſions honteuſes & ſeruiles, eſleué de ceux de qui vous vous plaignez.

Or ie paſſe maintenant à l'autre poinct, & ſouſtiens que ces ſouſleuemens repugnent au deuoir, mais meſmes qu'ils ont le plus ſouuent les euenemens tout contraires à l'vtilité que l'on s'en eſtoit promis.

Et premierement, pour ce qui regarde les Grands, l'hiſtoire nous apprend, que combien que leurs ſouſleuemens ayent ſouuent eſté ſuiuis à la longue de la ruine

des Fauoris ou des Miniſtres, contre leſquels ils s'eſtoiét ſouſleuez: ſi eſt-ce qu'ils ont auſſi eſté ordinairement tres-funeſtes à ceux qui s'eſtoient Liguez contr'eux. C'eſt l'hiſtoire du Satrape Molo, qu'Antiochus défit en bataille, iceluy eſtant reuolté à cauſe de Hermias. C'eſt l'hiſtoire du Comte de Montfort & de ſon fils ſous Henry III. d'Angleterre; de Thomas de Lanclaſtre & autres Grands Seigneurs ſous Edouard II. Des Princes & Seigneurs de Caſtille ſouſleuez contre Don Aluaro de Luna, & d'infinis autres; & la raiſon de cela eſt manifeſte; d'autant qu'vn Prince qui void que ſes ſujets luy veulent donner la loy ſe roidit dauantage, & voyant que le pretexte de leurs ſouſleuemens, eſt l'affection qu'il porte à quelques-vns, & la bonne opinion qu'il a de ſes miniſtres, il croit eſtre obligé de les proteger encor plus opiniaſtrement, & de ſe lier plus eſtroitement auec eux.

Mais quoy? faut-il donc ſouffrir que

ces gens gourmandent tout le monde? qu'ils abaissent les Grands? qu'ils abusent de leur fortune insolemment?

Vous auez les voyes legitimes, les remonstrances respectueuses & genereuses; & si tout cela ne reussit point, il faut que vous remontiez plus haut; à la cause & à la source de ces malheurs; & faut icy que l'esprit courtisan s'humilie & qu'il escoute la voix de son Confesseur.

Vous voyez l'authorité & la conduicte des affaires entre les mains de gens, que vous en iugez incapables, ou qui abusent de leur pouuoir ou de leur fortune. Vous ne tenez point le rang que vostre naissance, & vostre qualité sembloit vous donner. Mais entrez en vous, & considerez si vous auez point quitté & abandonné vous mesmes ce rang & ceste qualité. Si au lieu de porter vostre esprit à ce à quoy vostre naissance vous appelloit pour bien & vtilement seruir vostre Prince, & procurer le bien de son Estat, vous ne vous estes point adonné à toute aute autre chose. Considerez si

vos

vos intentions ont esté bonnes & bien sinceres: si lors que vous auez desiré auoir part au gouuernement, ç'a esté pour redresser ceux qui failloient, & faire mieux. Considerez encor si vous faictes iustice à ceux qui dependent de vous, & si vous distribuez vos graces, vos faueurs, vos bien-faicts à ceux qui vous seruent plus fidelement, & qui le meritent le mieux. Que si vous trouuez au contraire que vostre seule ambition, vos interests particuliers vous ont imprimé ce desir: Que vous n'auez aspiré à cela, que pour en profiter, pour y faire vos affaires; Qu'en l'establissement de vos maisons, vous ne suiuez autre regle que celle de vostre volonté & de vostre passion; ne trouuez point estrange si Dieu, qui cognoist le cœur de l'homme, & qui sonde ses reins, vous assuiettit à ceux, sur qui regulierement vous deuiez auoir l'authorité & le commandement, & si on vous mesure de la mesme mesure que vous mesurés les autres. Ce sont fleaux dont Dieu chastie l'orgueil, la nonchalance, la lascheté des Grands, & les pechés des petits. Et partant

tous vos mouuemens, tous vos ſouſleuemens, toutes vos armes ne ſeruent de rien. Il faut que voſtre deliurance vienne d'ailleurs; il faut remonter plus haut; retrancher la cauſe & la ſource de ce mal, & ne point prendre la pierre pour le bras.

Mais pour retourner à vous, peuples, qui vous mutinez & vous remuez, & par ce moyen ne faites que vous empeſtrer dauantage, & ſerrer plus eſtroitement voſtre lien, il faut que ie vous diſe, qu'outre qu'en ce faiſant vous vous eſloignez bien loing des termes de voſtre deuoir, ainſi que nous diſions cy-deuant, auſſi ne vous eſloignez vous point moins de voſtre bien, repos & vtilité.

Car qu'eſperés vous de tous ces remuëmens? Pensés vous forcer le Prince à ſe defaire de ceux qui le ſeruent, & s'il vient à s'en defaire, eſtimés vous que ceux qui entreront en leur place doiuent faire mieux.

Pauures gens, ſix mois de guerre & de trouble vous apporteront plus de miſeres que vingt

ans de faueur, ou de gouuernemẽt de ces gens là.

Ouy; Mais ils pillent tout, ils rauagent tout, ils espuisent toutes les Finances; cela est vn fort grand mal, & vn grand desordre à la verité; Mais ie n'ay point encor appris qu'vne guerre ciuile soit vn moyen de restablir les Finances, ny de vous garantir des pillages: Au contraire, quand vous dites que ces gens là pillent & rauagent tout, vous empruntés les termes des miseres & calamités de la guerre.

Souuenés vous donc qu'il n'y a rien de parfait en ce monde. Qu'il n'y a Estat si bien gouuerné ny si bien reglé, où il n'y ayt tousiours beaucoup à redire. C'est vn oracle ancien: Ce qui est tortu ne se peut redresser, & ce qui defaut ne se peut nombrer. *Il faut viure dans le monde auec ceste condition de voir infinies choses dereglees, & desordonnees, & lesquelles toutesfois il n'est point permis à tout le monde d'entreprendre de redresser. Et qui est si sage, si aduisé, si parfaict d'entre vous, en la conduite duquel on ne remarque infinies fautes? Où est la maison si bien ordon-*

nee, en laquelle on ne trouue beaucoup de defauts? Que ſi cela eſt veritable en vn ſi petit corps, pourquoy voulés vous qu'en vn grand corps il ne s'engendre aucunes mauuaiſes humeurs? Qu'il ne ſoit ſuiet à aucunes maladies? Que chacun de nous donc trauaille à ſe reformer, à reformer ſa famille, & repurger le deſordre de ſa maiſon, & puis nous penſerons au public.

Mais le pis que ie vois en cela, eſt, que ce ne ſont point touſiours les plus gens de bien qui ſe plaignent de la corruption du ſiecle: mais ſouuent les plus vicieux, les plus mal-habiles, les plus corrompus. Tu cries, que tout eſt perdu; que la vertu n'eſt point recogneuë, que les faueurs ſont diſtribuees à perſonnes indignes; que les affaires ſont entre les mains de petites gens, ou gens incapables. Et qui es tu qui dis cela? Ne vois-tu pas ton Valet, ton Laquais derriere toy qui ſe plaint de la fortune, de l'auoir aſſuietty à vn ſi ſot homme, qui par les loix de la nature deuoit ſeruir à celuy qui le ſert, & qui eſt beaucoup plus habile homme, & plus

homme de bien que luy? Tu penſe ſous ombre que ton pere t'a laiſſé du bien, & qui peut-eſtre s'eſt damné pour te l'acquerir; ſous ombre qu'il t'a laiſſé vn bel office, vne belle charge, en laquelle tu n'entends rien, & dont tu es indigne: ſous ombre que tu as vne grande Prelature, où tu es entré par Simonie, ou autre mauuais moyen; Tu penſe, diſ-je, eſtre vn grand perſonnage, & auoir droict de controoller les actions meſmes du Souuerain. Et tu ne vois point tant de gens de bien, tant de gens de valeur, tant de gens de ſçauoir & de vertu, qui pour auoir voulu ſe contenir dedans les bornes de la Iuſtice & de la preud'homie, ſont contraints de te ſupplier, de te reſpecter, & de ſupporter, ou pluſtoſt meſmes de venerer toutes tes impertinences. Et cependant tu te plains que les grandes charges, les grandes dignitez, les grandes faueurs ne ſont point bien diſtribuees, tu publies que l'Eſtat a beſoin de reformation, & tiens ces diſcours dedans vn cabaret, & vne place d'vſure; & peut-eſtre meſme dans vn bordel.

Or toutes ces plaintes, & ces crieries ne seruent point à guerir le mal ; mais au contraire à l'aigrir dauantage, & à en exciter vn autre beaucoup plus furieux : il faut faire autre chose, & comme ie disois tantost en parlant aux Grands, il faut remonter à la source de tous ces maux, laquelle nous trouuerons chez nous mesmes.

Ce n'est point que ie vueille dire que l'on doiue idolatrer apres ceux que l'on croit indignes des grandes charges, & des grandes faueurs : mais ce que ie dis est, qu'il y a vne grande difference entre vne veneration seruile, & vne ferocité effrenee. Ie tiens celuy-là vrayment homme de bien, & d'vn bon courage, qui s'abstenant de rechercher par des moyens honteux & indecens les bonnes graces de telles gens, s'abstient pareillement de toutes menees & pratiques qui peuuent blesser l'authorité Souueraine, & troubler le repos public.

Nous auons remarqué cy-dessus que les affaires du Roy Charles VIII. furét assez mal gouuernees pour quelque temps, par des gens de petite estoffe, & de peu d'experience. Nous auons pareillement remarqué qu'encores que le Cardinal d'Amboise fust vn fort sage Seigneur, d'vne extraction tres-illustre, & d'vn genereux courage, neantmoins és negotiations d'Italie, & particulierement de Rome, sa qualité & ses interests luy firent faire des grandes fautes, & fort prejudiciables aux affaires du Roy Louys XII. son bon Maistre, & que ce Seigneur seruoit auec affection & fidelité. Nous sçauons aussi combien a cousté à la France l'affection particuliere que François I. portoit à certains Seigneurs, desquels il prefera l'aduis à celuy de ses plus sages, plus aduisez & plus experimentez seruiteurs à la iournee de Pauie: Mais nous n'auons point appris que pour cela les peuples se soient mutinez, n'y soulleuez

contre ſes Miniſtres & Fauoris. Ils auoiẽt encor l'exemple tout recent de la guerre du bien public, ſous Louys XI. & de la guerre de Bretagne, à cauſe de la Regence de Madame de Beaujeu, durant le bas aage de Charles VIII. ce qui les auoit rendu ſages, & leur auoit fait cognoiſtre quels eſtoient les fruicts de tels ſouſleuemens.

FIN.